

# Café de la paix : le mariage homosexuel et la filiation

Mardi 11 décembre 18 h  
École de la paix 7 rue Très-Cloîtres



## I) L'interrogation chrétienne : le risque d'une modification de la civilisation

Dans quelle mesure et de quelle façon notre droit doit-il reconnaître la différenciation sexuelle ? Comment articuler cette reconnaissance avec le principe d'égalité des droits ? Quelles conséquences aura pour l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant son adoption par un couple de même sexe ? Quel doit être le statut de l'enfant par rapport au couple hétérosexuel ou homosexuel ? Quelles conséquences tirer de la priorité unanimement reconnue à l'intérêt de l'enfant, en particulier dans la définition de la filiation, de l'adoption ou de la procréation médicalement assistée (PMA)? Que deviendraient les finalités du mariage si la réforme était adoptée ? Quelle serait l'évolution du droit du divorce ? Comment assurer le respect des droits, notamment patrimoniaux, des couples homosexuels, insuffisamment assurés par le pacs ? Une union civile pour les couples homosexuels permettrait-elle de garantir ces droits ? Comment assurer dans l'Union européenne la confrontation de différents statuts familiaux<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Les pays bas admettent le mariage pour les homosexuels et l'adoption depuis 2001, la Belgique 2003, l'Espagne 2005, Suède Norvège 2009 Portugal 2010 (sans l'adoption), Danemark 2012

parentaux, et de filiation <sup>2</sup>? *Laissons du temps au débat Ce «mariage pour tous» divise la société française* Le Monde Dimanche 18- Lundi 19 novembre 2012

## II) La démarche de reconnaissance

### Le législateur ne peut remettre en cause la liberté individuelle en se préoccupant de sexualité homosexuelle ou hétérosexuelle

#### a) La difficile reconnaissance compte tenu de la diversité des conceptions de l'homosexualité

-Même chez les chrétiens adversaires de la loi<sup>3</sup> il semblerait que la plupart voyaient l'homosexualité comme déterminée une fois pour toutes, comme un sort qu'il fallait humblement accepter en choisissant le célibat, mais il y avait aussi ceux qui, de manière moins déterministe, prétendaient qu'on pouvait combattre et surmonter son homosexualité, voire devenir hétérosexuel en priant beaucoup. La vision non essentialiste était également présentée par ceux qui s'opposaient à la loi car elle pouvait être une incitation à la pratique homosexuelle « Ceci peut contribuer à stimuler la culture homosexuelle et lesbienne dans notre pays. Je ne pense pas que la majorité des parents norvégiens le souhaite » (S. Sollie, députée chrétien-démocrate). La compréhension de l'homosexualité comme innée et définitive est probablement une compréhension qui mène vers plus de tolérance que la vision opposée, qui invite à chercher des remèdes (punitions, prières, thérapies, etc.). Mais une tolérance motivée par le fait que dans tous les cas il n'y a rien à faire, peut être difficile à avaler pour un groupe qui espérait obtenir une vraie reconnaissance.

#### b) L'égalité sentimentale entre homosexuels et hétérosexuels

Malgré l'apparence d'un acquis différentialiste, cette loi doit être considérée plus comme un acquis universaliste, car ce qui est reconnu n'est pas la différence des homosexuels, mais au contraire leur égalité sur un plan sentimental. Les vrais différentialistes dans ce débat étaient, d'un côté, les adversaires de la loi qui voyaient un couple homosexuel comme essentiellement différent d'un couple hétérosexuel, et, de l'autre côté, les homosexuels qui revendiquaient un mode de vie différent, qui se révoltaient contre ce qui était perçu comme une normalisation. L'argument qu'il n'y avait aucune autre différence entre les homosexuels et les hétérosexuels que justement la préférence sexuelle, que leurs sentiments et la sincérité de ces sentiments étaient les mêmes, et par la suite que ce qu'ils revendiquaient n'était qu'une égalité en droit, était un argument très fort dans un pays où l'égalité semble être une valeur encore plus centrale, indiscutable, qu'ailleurs. Cet argument était difficile à contrer par les adversaires, c'est pourquoi ils trouvèrent un recours dans la différence qui restait la procréation. Le fait qu'un couple homosexuel ne peut pas faire d'enfants était pris comme preuve qu'il y avait une différence essentielle entre les homosexuels et les hétérosexuels - mais tout de suite des voix se levèrent pour demander plus de respect pour les couples mariés sans enfants. (..)

#### c) Un intérêt pour le mariage du bout des lèvres<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Dans le mariage une présomption de paternité le pacs oblige à un acte de reconnaissance de paternité

<sup>3</sup> Il s'agit des lois 1989 au Danemark, 1993 en Norvège et 1994 en Suède qui établissent une sorte de mariage homosexuel

<sup>4</sup> Dans tous les cas, le vrai champ de lutte n'est pas dans les formulaires d'État, mais au sein des familles, où chaque homosexuel qui vient d'obtenir la bénédiction de l'État va être amené à comparer la fête, les cadeaux et les discours qui lui sont accordés avec ce qui était donné pour les mariages de ses frères et sœurs.

Une autre raison de la réticence des homosexuels pourrait être que le mariage est une institution <sup>5</sup> en déclin, qui a perdu une grande partie de son importance sociale. Tout le monde sait que ce n'est pas forcément un engagement « pour la vie » et les concubins dans tous les événements familiaux et sociaux ont presque partout le même statut social que les gens mariés. De plus en plus les mariages sont devenus quelque chose qu'on justifie, ou explique : les couples disent souvent qu'ils veulent se marier pour des raisons économiques, ou pour clarifier les droits par rapport aux enfants. Les homosexuels ont donc moins de raisons de se marier que les hétérosexuels. Ou peut-être qu'ils raisonnent comme Groucho Marx une institution qui peut les accepter comme membres ne peut pas avoir une grande valeur. La désaffection à l'égard du partenariat pourrait donc s'expliquer par le fait, péniblement ressenti par les intéressés, que ce n'est que quand le mariage perd son statut<sup>6</sup> qu'il peut inclure ceux qui en étaient jusque-là exclus mais elle est peut-être aussi une expression de la violence symbolique qui fait que, malgré leur lutte pour la reconnaissance, les homosexuels peuvent avoir du mal à trouver qu'ils la méritent.

Sander Halvorsen Rune, Prieur Annick. Le droit à l'indifférence : le mariage homosexuel. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 113, juin 1996. pp. 6-15

### **III) L'absence de repères pour la filiation :**

#### **Le mariage ne renvoie pas tant au sentiment qu'à la filiation**

##### **a) L'enfant peut-il se repérer dans l'absence de deux figures complémentaires**

Mais le mariage homosexuel et la filiation qui en découlerait posent un redoutable défi en ce qui concerne la liberté de l'enfant. Comme le dit Paul Thibaud, « ceux qui choisissent d'imposer [une éducation monosexuelle] s'octroient sur l'enfant un pouvoir inédit, sans autre justification que leur propre choix » (*Le Monde*, 28 septembre 2012). Que devient le droit de l'enfant ? Reste-t-il un sujet quand sa naissance est organisée par des artifices extérieurs au couple ? Quelle réponse lui fera-t-on quand il posera la question de ses origines ? Et, dans un couple hétérosexuel, que deviennent les rôles du père et de la mère, lorsque ces notions disparaissent du Code civil ? Abolir ces différences concrètes de rôle auprès des enfants au nom d'une conception abstraite de l'égalité, n'est-ce pas continuer à fragiliser notre système d'éducation et de transmission<sup>7</sup> ? *mariage homosexuel : un débat pour tous*

**Pierre de Charentenay** *Études* 2012/11 - Tome 417

##### **b) conséquence : la mésestime de soi**

*l'enfant bientôt privé de père et mère* La question intime de cet enfant est sa crainte de n'avoir pas mérité d'avoir père et mère comme les autres enfants.<sup>8</sup> Il en ressent une mésestime de lui-même, celle que l'on rencontre aussi chez l'enfant abandonné et que vise alors à soulager son adoption par un père et une mère d'adoption. L'enfant délaissé par son père éprouve déjà une déception intense qu'il tend à attribuer à quelque défaut de sa part ; l'épreuve de l'enfant qui n'a jamais eu père et mère est d'une intensité bien plus vive, à la

---

<sup>5</sup> En France il y a dans le mariage un devoir de fidélité et d'assistance, une solidarité face aux dettes un régime légal protecteur pour le conjoint survivant

<sup>6</sup> Un mariage sur deux se termine en divorce

<sup>7</sup> Le mariage a pour finalité la procréation

<sup>8</sup> L'argument, qui affirme qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour se construire, ne correspond pas à la quasi-totalité de l'histoire humaine. De plus, il occulte les problèmes posés par la famille nucléaire (« familles, je vous hais »), par les ruptures de couples (familles monoparentales, recomposées) ainsi que l'état de fait actuel des dizaines de milliers d'enfants élevés par des couples homosexuels.

limite de l'inexprimable. La mésestime de soi liée au fait de n'avoir jamais eu son père et sa mère ne trouve des voies d'apaisement, en cas de vie affective homosexuelle de sa mère, qu'à la condition que cette vie personnelle demeure étanche<sup>9</sup> à l'égard du lien filial avec son enfant et ne cherche pas à convoquer la compagne au titre du second parent (tout ceci étant autant valable s'il s'agit d'un père seul avec son compagnon).

Christian Flavigny *psychanalyste et pédopsychiatre, directeur du département de psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent hôpital de la Salpêtrière, Paris*

### **c) Sans la limite biologique la fragilité des frontières**

Reconnaître deux mères ou deux pères à un enfant bouleverse radicalement les liens établis jusqu'ici entre les générations. Reconnaître un lien de parenté entre un enfant et la conjointe de sa mère (ou le conjoint de son père) revient à ne plus fonder la filiation sur l'engendrement biologique mais sur la volonté. Cette dernière est nécessairement beaucoup plus fragile que le lien biologique. La volonté peut en effet évoluer. Poussons la logique jusqu'au bout : de même que deux adultes peuvent divorcer en mettant fin au contrat de mariage qui les unit, de même le « parent social » d'un enfant peut revenir sur la volonté qui était la sienne à sa naissance de l'élever (même si la filiation adoptive est irrévocable). On peut craindre qu'un tel type de filiation ne soit pas suffisamment sécurisant pour l'enfant, outre qu'il revient à détacher totalement la filiation de son substrat biologique fondé sur l'altérité des sexes.

– *Le projet de loi ne prévoit pas d'ouvrir l'aide médicale à la procréation (AMP) et la gestation pour autrui (GPA) aux couples homosexuels. Or, on constate que les pays européens ayant ouvert l'adoption aux couples de même sexe ont fini, petit à petit, par leur ouvrir aussi l'AMP. Pensez-vous que la France y viendra elle aussi ?* – Bien évidemment ! Comme je le disais, les couples homosexuels ne réussiront pas adopter de petits orphelins. La seule façon pour eux de devenir parents sera de passer par un donneur ou une donneuse. Ils continueront donc d'aller à l'étranger. Ce qui m'amène à penser au fond que le gouvernement avalise, sans l'avoir officiellement autorisée, l'extension aux femmes célibataires ou en couple homosexuel de l'aide médicale à la procréation. Dans ce contexte, nous finirons par leur ouvrir officiellement l'AMP, c'est inéluctable. Notamment parce que, sans cela, nous laissons se pérenniser une certaine forme d'inégalité entre les couples homosexuels ayant les moyens d'aller à l'étranger et les autres. Et si les lesbiennes peuvent avoir recours à l'AMP, le refus de la GPA au bénéfice des gays sera difficile à tenir.

Le mariage et l'adoption par les couples homosexuels : la question juridique », *Études*, 2012/11 Tome 417, p. 465-474.

### **d) la séparation du couple procréateur du couple parent ne met pas en question l'inscription symbolique dans l'altérité sexuelle à condition que la société ne stigmatise pas les enfants élevés par des parents homosexuels**

Le ton virulent de ceux qui nous prédisent la destruction du sujet occidental si notre société cédait à une telle demande « folle » est à la mesure de l'accusation portée : rien de moins que le « déni du réel » et la volonté féroce et naïve de priver les enfants de l'inscription symbolique dans la distinction masculin/féminin, jusqu'ici incarnée par le couple immémorial du père et de la mère. Mais le débat des psys témoigne aussi qu'une tout autre analyse est possible. Celle qui commence par reconnaître que ce sont justement les couples de même sexe qui n'ont pas la tentation de faire comme s'ils avaient procréé ensemble leur enfant adopté ou né d'AMP. En revanche, cette tentation existe dans les couples parentaux traditionnels, d'autant plus qu'ils subissent une véritable injonction sociale de « faire comme si ». En effet,

---

<sup>9</sup> Soit l'enfant est issu « d'une relation d'incomplétude entre les sexes » et il s'ancre « dans la finitude » de chaque génération

l'adoption plénière fut construite au départ comme une «seconde naissance» abolissant la première. Quant au modèle français d'AMP avec tiers donneur, il va encore bien plus loin dans la falsification de la réalité : le principe légal de ce système est en effet d'escamoter le don et de faire passer le couple des parents receveurs pour un couple procréateur... Quitte à dire ensuite aux enfants nés du don: «*Débrouillez-vous avec ça.*» (...)

L'institution d'une adoption ou d'une AMP homoparentale, avec un enfant ayant deux pères ou deux mères, ne privera cet enfant ni de la symbolisation de l'altérité sexuelle ni de l'inscription commune dans la distinction masculin/féminin, si notre société est capable de transformer ces institutions au profit de tout le monde. Ce que nous devons en effet à tous les enfants adoptés ou nés d'AMP, quel que soit le couple de leurs parents, est de respecter en priorité ce que Paul Ricoeur nommait l'identité narrative : «*Répondre à la question qui, c'est raconter une histoire.* »<sup>10</sup> Quand notre système de parenté fera place, à côté de la filiation et sans aucune rivalité avec elle, à la possibilité –pour tout enfant majeur qui le souhaite– d'accéder à son origine personnelle, on cessera enfin de prétendre qu'on ne peut être pleinement «parents» que si l'on peut passer pour «géniteurs».

Irène Théry L'altérité sexuelle survivra Les sexes au cœur des débats le Monde Vendredi 9/11/12

#### IV) L'imaginaire social :

*L'imaginaire social est cette compréhension commune qui rend possible des pratiques communes, et un sentiment de légitimité largement partagée*<sup>11</sup>

**Actuellement 2 logiques s'affrontent : celle d'un bien essentiel à conserver selon un ordre finaliste et celle d'une construction efficace d'une humanité par échange de services entre des individus égaux.**

#### 1) Sous le regard de Dieu il s'agit d'interpréter un ordre du monde qui fait sens<sup>12</sup>

Les partisans de l'homoparentalité disent que la différence sexuelle n'a pas d'importance, qu'il n'est pas important qu'un enfant soit né d'un tel et d'une telle; ils occultent la naissance.

---

<sup>10</sup>Paul Ricoeur définit l'identité narrative comme un « double regard, rétrospectif en direction du champ pratique, prospectif en direction du champ éthique ».... « une chose est la persévérance du caractère ; une autre, la persévérance de la fidélité à la parole donnée » car « la parole tenue dit un *maintien de soi* qui ne se laisse pas inscrire, comme le caractère, dans la dimension du quelque chose en général, mais uniquement dans celle du *qui ?* »

Le pédopsychiatre Serge Hefez a estimé qu'il ne fallait pas envisager la famille que de façon verticale -sous l'angle de la filiation – mais aussi de façon horizontale. « Un enfant ne se construit pas que dans son rapport à ses parents, mais aussi au sein d'un groupe horizontal plus large qui l'aime, l'aide à grandir et contribue à son épanouissement », a-t-il expliqué. La priorité, selon le praticien, est avant tout que l'enfant puisse bénéficier d'une « vraie stabilité familiale et qu'il puisse se construire au tour d'une narration lui permettant de situer les protagonistes de son récit ». Dans cette logique, il s'est déclaré favorable au mariage des couples de même sexe, estimant que cette « institutionnalisation » des relations homosexuelles permettrait davantage à l'enfant de s'approprier son « histoire *Les psychiatres auditionnés à l'Assemblée sur le mariage homosexuel la croix 16/11/2012*

<sup>11</sup> C Taylor *l'âge séculier* p311

<sup>12</sup> Dès qu'elle est consciente de son identité sexuelle, toute personne humaine se voit ainsi confrontée à une sorte de transcendance. Elle est obligée de penser un au-delà d'elle-même et de reconnaître comme tel un autre inaccessible, qui lui est essentiellement apparenté, désirable et jamais totalement compréhensible. L'expérience de la différence sexuelle devient ainsi le modèle de toute expérience de la transcendance qui désigne une relation indissoluble avec une réalité absolument inaccessible. On peut comprendre à partir de là pourquoi la Bible use volontiers de la relation entre homme et femme comme métaphore de la relation entre Dieu et l'homme : non parce que Dieu serait masculin et l'homme féminin, mais parce que la dualité sexuelle de l'homme est ce qui manifeste le plus clairement une altérité indépassable dans la relation la plus étroite. *Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption* Par Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France

Affirmer cela, c'est dire poliment que le corps ne compte pas. C'est grave, car cela revient à penser que tout vient de la volonté et de la culture. Or, le corps aussi est important et le rôle de toute civilisation est de tenir ensemble nature et culture. On est homme ou femme, on peut engendrer ou pas. Il y a là des limites. L'opposition de l'Église s'apparente donc à une résistance à la volonté de toute puissance<sup>13</sup> .(..)

*L'Etat ne doit-il pas prendre en compte les nouvelles réalités?*

Il y a une différence entre faire face, accompagner des réalités de familles très complexes et définir, a priori, ce que sera désormais une famille. La société n'est pas dans son rôle en encourageant la précarité. Par ailleurs, les enfants élevés dans des couples homosexuels sont déjà protégés et ces couples entrent dans un cadre juridique. La compagne ou le compagnon du parent peut obtenir une délégation de l'autorité parentale.

*Ils ne bénéficient pas pour autant d'une égalité de droits...*

Le droit est inférieur, mais c'est normal, car le deuxième membre du couple n'est pas le père ou la mère. L'inégalité n'est pas créée par la loi: elle vient de la situation dans laquelle deux adultes ont mis un enfant. Ce n'est pas à la société de gommer cette inégalité. On confond l'égalité de droits et le droit à l'égalité. C'est un peu cynique de vouloir réformer la loi pour justifier son comportement. On ne peut pas changer la définition de la filiation et de la famille pour tous, pour répondre à la demande de quelques milliers de duos homosexuels minoritaires, qui ont des conduites certes respectables, mais qui posent des questions. Or là, les homosexuels veulent entrer dans la norme en la subvertissant.

*Vous récusez donc que le projet de loi soit présenté au nom de l'égalité?*

Absolument. Le slogan du «mariage pour tous» supposerait que le mariage est un bien de consommation auquel tout le monde devrait avoir accès. Refuser cela ne signifie pas être discriminatoire à l'encontre des couples homosexuels. La discrimination consiste à ne pas accorder les mêmes droits dans des conditions similaires. Or, face à la procréation, les couples homos ne sont pas dans la même situation que des couples hétéros. Structurellement, ils ne peuvent pas procréer. En revanche, je pense qu'il y aura discrimination envers les enfants si la loi définit, a priori que des milliers d'enfants seront privés des biens élémentaires que sont un père et une mère»

*Xavier Lacroix, théologien catholique, explique pourquoi l'Église s'oppose au mariage gay le monde Samedi 27 octobre 2012*

## **2) l'efficacité des familles homoparentales, la fragilité de la monoparentalité**

Tout d'abord, toutes<sup>14</sup> s'accordent à dire que les parents homosexuels sont des « parents comme les autres », et lorsqu'on constate des différences chez les enfants élevés par les uns et les autres, c'est souvent au profit des familles homoparentales. Par exemple, un soutien émotionnel des enfants en période de besoin mais aussi en période « normale » est plus fréquent chez des couples homosexuels que chez des pères hétérosexuels. De même, par rapport aux enfants élevés par des hétérosexuels (en couple ou pas), les enfants élevés par des homosexuels (en couple ou pas) se sentent plus à l'aise à l'école, comprennent davantage l'importance d'acquérir une éducation, et ne vivent pas de façon aiguë la fameuse « crise » de l'adolescence. Cela est dû, notent les chercheurs, à la qualité des rapports parents-enfants-adolescents mis en place dès le premier âge et le plus souvent entretenus par les parents homosexuels.<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Le rêve de toute puissance peut aller jusqu'à faire des couples à trois ou quatre. Après, un jour, peut-être l'interdiction de l'inceste tombera : Monseigneur Barbarin

<sup>14</sup> Les études de W.R.P (Wainwright, Russell et Patterson) de 2004 Les études de Golombok et al. de 2003 Les études de Chan, Raboy et Patterson de 1998 Et enfin, les travaux de Brewaeys et al. de 1997

<sup>15</sup> **l'engagement des parents homosexuels envers les enfants**

D'autre part, les enfants élevés par des parents homosexuels n'opèrent pas de confusion concernant leur identité de genre (gender identity), que ce soit durant l'enfance ou à l'adolescence, et la vaste majorité de ces enfants sont hétérosexuels lorsque débutent leurs vies amoureuses et/ou sexuelles. Comme les couples homosexuels aiment souvent le souligner, cent pour cent des homosexuels d'aujourd'hui ont été élevés par des hétérosexuels. Les précisions apportées par les quatre études précitées soulignent des différences dans le comportement de genre (gender behavior), par exemple, les filles élevées par des lesbiennes ont tendance à être plus « masculines » dans leurs jeux d'enfants, plus agressives, plus combatives, par exemple, alors que les garçons élevés par des couples de lesbiennes ont tendance à être plus conciliateurs, moins agressifs dans leurs jeux d'enfants. Une autre précision intéressante apportée par une des quatre études précitées est le fait que des adolescentes et des jeunes femmes élevées par des couples de lesbiennes - plus que des adolescents et jeunes hommes - adoptent des attitudes plus ouvertes sur leur propre sexualité, et sont plus souvent amenées à expérimenter une relation homosexuelle.

Troisième conclusion, les enfants et adolescents élevés dans des familles homoparentales ne présentent aucune différence avec les enfants et adolescents élevés par des parents hétérosexuels quant à leurs aptitudes cognitives, leur comportement, leur développement psychologique général, ou dans d'autres domaines du développement émotionnel tels que l'estime de soi, la dépression ou l'angoisse. Une donnée soulignée par l'étude de Golombok (2003) démontre que l'ensemble des enfants/adolescents se portaient mieux avec deux parents, quelque soit l'orientation sexuelle des parents, par rapport à l'ensemble des enfants/adolescents élevés par un seul parent, quelque soit son orientation sexuelle.

Jennifer Merchant, « L'intérêt de l'enfant. Homoparenté et homoparentalité aux États-Unis », La Vie des idées, 20 mai 2010.

## **V) la relativité de la famille :**

**Selon l'ethnologie le mariage est la traduction légale de ce qui est la famille à une époque donnée**

### **a) Pourquoi la question du mariage homosexuel maintenant ?**

C'est le résultat de quatre évolutions indépendantes. La reconnaissance progressive que l'homosexualité est une sexualité autre mais normale, l'émergence d'un nouveau statut de l'enfant, l'apparition de nouvelles technologies de la reproduction, et le fait que dans une démocratie les minorités peuvent revendiquer des droits nouveaux. A partir de là, il est devenu possible et nécessaire d'accorder aux homosexuels de vivre légalement leur sexualité et, pour ceux qui le désirent, de pouvoir élever des enfants

La volonté de transmettre à travers la descendance est universelle, mais, selon les sociétés, on ne voit pas l'enfant de la même façon. Un Romain de l'Antiquité devait élever son bébé vers le ciel pour en faire un citoyen. S'il le laissait par terre, l'enfant devenait un esclave ou était livré aux chiens. Aujourd'hui, l'enfant revêt une valeur nouvelle. Il valorise l'adulte, et représente pour beaucoup un idéal de réalisation de soi. Il permet la transmission non

---

Descoutures<sup>15</sup> arrive à une conclusion provisoire qui souligne l'importance d'un facteur que l'on pourrait appeler « faire-avec et plus encore ». Il est évident que le poids de l'hétéronormativité pèse lourdement, il est également évident que construisant une famille non-traditionnelle, ces femmes se sentent obligées de « réussir », peut-être plus que les parents « traditionnels », et que ce dernier facteur sert de véritable moteur dans l'engagement de créer une famille. Le même phénomène a été analysé et cité dans les études portant sur le développement et le bien-être des enfants élevés par des couples homosexuels. Un fort engagement affectif et psychologique des parents permet naturellement aux enfants de s'épanouir, d'avoir une ouverture d'esprit plus large que d'autres, un investissement à l'école plus fort, etc. *J'ai deux mamans Enquête sur les maternités alternatives* Jennifer MERCHANT

seulement d'un nom, mais de valeurs personnelles. Les homosexuels participent de ce mouvement, comme les hétérosexuels.

Chez les Baruya<sup>16</sup>, chaque individu a plusieurs pères et plusieurs mères. Tous les frères du père sont considérés comme des pères, toutes les soeurs de la mère comme des mères. Est-ce que toutes les autres familles que celles de l'Occident post-chrétien sont irrationnelles ? C'est l'humanité qui les a inventées. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les notions de paternité et de maternité ont deux dimensions, biologique et sociale. Dans l'histoire, la plupart des sociétés ont mis en avant le social. La nôtre tend à l'inverse. Mais aujourd'hui, au sein des familles recomposées la parenté sociale s'étend. On attend du nouveau compagnon ou de la nouvelle compagne qu'ils se comportent comme des pères et des mères vis-à-vis des enfants conçus par d'autres.

**b) cela ne veut pas dire que tous les modèles se valent :**

**Un sociologue spécialiste de la famille imagine l'abolition du mariage en 2048. Dans ce cas il faudra maintenir la relation privilégiée avec un parent**

Pouvait-on suivre Platon<sup>17</sup> et son orphelinat pour tous les enfants ? Cette idée permettait de régler trois problèmes : celui des inégalités sociales du processus de reproduction, celui des inégalités de prise en charge selon les genres, celui de la désaffiliation nécessaire pour devenir soi-même. Mais dès les années 1940-1950, les travaux sur l'hospitalisme de René Spitz avaient signalé les bienfaits d'une relation personnalisée sur l'enfant, au moins au début de l'enfance. L'excès de collectivisme nuit au développement personnel, aussi bien de l'enfant que de l'adulte.

*Pourquoi nous avons aboli le mariage par François de Singly ,*

---

<sup>16</sup> J'ai vécu sept ans dans une tribu de Nouvelle-Guinée, les Baruya, où, pour être un homme, il fallait être initié. Les initiés vivaient en couple homosexuel jusqu'à 20 ans. L'homosexualité avait un sens politique et religieux

<sup>17</sup> Platon dans la république imagine la mise en commun des femmes et des enfants